



Église évangélique réformée  
de Suisse

## Proposition d'annonce de collecte pour le Fonds en faveur des droits humains de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS

Chères paroissiennes, chers paroissiens,

L'EPER, œuvre d'entraide des Églises protestantes gère sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse le centre de contact pour les droits humains. L'EPER accompagne les personnes dont les droits fondamentaux ont été bafoués ou risquent de l'être. Elle examine et vérifie des demandes de contributions au Fonds en faveur des droits humains de l'EERS, un fonds destiné à soutenir des projets, des actions ou des personnes.

L'année dernière, l'EPER a reçu un peu plus de demandes de particuliers que l'année précédente. En revanche, le nombre de demandes pour des projets a légèrement diminué. Néanmoins, toutes les demandes n'ont pas pu être considérées financièrement. Les besoins restent immenses.

Toutes les demandes individuelles ont pu être étudiées ; dans deux cas, le soutien a été accordé. Cinq demandes n'entraient pas dans le cadre du soutien du Fonds.

La première demande concernait le recours contre le rejet d'une demande d'aide pour cas de rigueur. Ce recours a été déposé par une avocate de l'étude « Langstrasse 4 ». La cliente se trouve dans une configuration familiale spéciale et la demande d'aide pour cas de rigueur a été motivée en invoquant l'article 8 de la CEDH, droit au respect de la vie privée et familiale.

La deuxième demande portait sur une avance de frais. Le SAJE (Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s de l'EPER à Lausanne) a assuré l'assistance judiciaire d'une cliente et déposé un recours contre le rejet de sa demande d'asile auprès du Tribunal administratif fédéral.

En 2020, douze demandes de soutien à des projets ou des actions en faveur des droits humains ont été examinées. Sept d'entre elles ont bénéficié d'un soutien financier.

- L'association map-F a rédigé des portraits dans le cadre du projet « Leben als Vorläufige » (la vie en admission provisoire). Ces rapports réguliers décrivent la situation de personnes admises à titre provisoire dans le canton de Zurich pour sensibiliser les autorités et le grand public aux conditions de vie difficiles de ces personnes.
- L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE-Suisse) a reçu une contribution pour le rapport « Négligence de l'intérêt supérieur de l'enfant », qui vise à améliorer la situation relative aux droits humains concernant les enfants et les jeunes. De plus, il permet de sensibiliser l'opinion publique à la thématique de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits.
- Le projet « AsyLex Detention Project » (consultation juridique en détention administrative) mené par l'association d'utilité publique AsyLex a reçu un soutien. Par ce biais, les personnes placées en détention administrative, qui ne pourraient sinon compter que sur elles-mêmes, ont accès à une consultation juridique. La régularité de leur détention est également vérifiée et leur libération demandée si le cas le permet.
- La demande de la fondation Humanitarian Pilots Initiative (HPI) pour son projet « Moonbird » a été acceptée. L'avion d'observation permet de localiser des migrants et migrantes en détresse en mer et de les sauver de la noyade ou d'un refoulement vers la Lybie, où ils seraient en danger de subir des violations des droits humains.

- Le colloque « Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Et les autres ? – Colloque contre la discrimination en Suisse », organisé par la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), a bénéficié d'une contribution de soutien.
- L'ONG MENA Rights Group a reçu une contribution pour son projet « Encourager la Mauritanie à mettre fin à 30 ans d'impunité depuis le Passif humanitaire ».
- Le dernier soutien accordé concernait le projet « Verstärkung der Stimmen der Indigenen im Amazonas » (renforcer la voix des indigènes en Amazonie) de la Société pour les peuples menacés Suisse (SPM). Le projet examine les conséquences de la voie ferrée ainsi que de la voie navigable et du barrage sur le Tapajós pour les communautés indigènes concernées.

Les raisons du rejet des demandes de projets étaient variées. Cinq demandes n'étaient pas conformes au règlement du Fonds. Trois projets avaient déjà été soutenus une fois. Les autres projets soumis ne servaient pas directement à la protection des droits de l'homme ou ne présentaient pas le caractère d'un projet.

Les responsables des projets ayant bénéficié d'un soutien nous ont fait parvenir des rapports finaux, des comptes de clôture, des lettres de remerciement et des rétrospectives annuelles. Ces envois soulignent le sérieux des bénéficiaires et confirment le bien-fondé des procédures du Centre de contact.

Pour que nous puissions continuer à soutenir des projets destinés à améliorer la protection des droits humains, nous vous invitons aujourd'hui à faire un don en faveur du Fonds de l'EERS pour les droits humains. Nous vous en remercions de tout cœur.

Corina Castellini  
Centre de contact pour les droits humains de l'EPER

Hella Hoppe  
Directrice de la chancellerie de l'EERS

Compte postal : 30-26250-2, Église évangélique réformée de Suisse, case postale, 3001 Berne, mention « Fonds en faveur des droits humains ». Vous trouverez d'autres informations concernant l'activité de l'EERS dans le domaine des droits humains sous :

<https://www.evref.ch/fr/organisation/fonds-et-fondations/fonds-en-faveur-des-droits-humains/>